

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: FIXATION DES TARIFS POUR L'EVENEMENT "VINCENNES, CHATEAU DE LUMIERES"

DÉCISION N° DM-24-199 EN DATE DU 25 JUIN 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la délibération du Conseil municipal du 3 avril 2024 approuvant le principe d'une création de tarifs pour l'événement « Vincennes, Château de Lumières », applicable dès l'ouverture de la billetterie.

CONSIDÉRANT la création d'un événement autour d'installations d'art numérique au Château de Vincennes, « Vincennes, Château de lumières » du 18 octobre au 2 novembre 2024 et la nécessité d'en fixer les tarifs par catégorie de public;

DÉCIDE

DE FIXER, les tarifs de l'événement « Vincennes, Château de lumières », à compter de l'ouverture de la billetterie et selon le tableau ci-annexé.

DIT que les recettes seront encaissées au budget principal au chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20240625-Imc1H12180H1-AR
Date de réception en Préfecture : 25/06/2024

Date de Publication: 25/06/2024